

Motion 2006

pour des E-listes de prise de position !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'acceptation le 8 février 2009 par 70,2% du vote par internet ;
- les tests en cours concernant la reproduction à blanc mais en ligne de l'élection du Conseil municipal d'Anières ;
- la difficulté rencontrée par des associations, groupements et partis de déposer une liste de prise de position dans sa forme actuelle ;
- le besoin de diffuser les prises de position des associations, groupements et partis pour accroître l'expression démocratique,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier, à tester et à rendre opérationnel la signature en ligne, ou e-signature, pour le dépôt d'une liste de prise de position, pour les associations, groupements et partis, en fonction des modalités spécifiques définies par le service des votations et élections ;
- à proposer, le cas échéant, la modification du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (REDP), A 5 05.01.